AVEC MACRON, LES ENTREPRISES VONT ACCENTUER LA FRAGILISATION DU HANDICAP EN FRANCE !

Alors que le gouvernement affiche sa solidarité avec les travailleurs en situation de handicap à l'occasion des 10 ans de la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il savonne la planche sur laquelle essaient de tenir les personnes en situation de handicap. En effet, les députés ont adopté sans bruit deux articles de la loi Macron qui risquent de bouleverser le marché du travail des personnes en situation de handicap. Ces articles concernent l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées à hauteur de 6 % qui s'applique à toutes les entreprises de plus de 20 personnes, ainsi qu'à « toutes » les administrations. Des guillemets car déjà, l'État ne s'appliquait pas totalement cette obligation d'emploi en exonérant l'Assemblée nationale, le Sénat et le palais de l'Élysée (qui ne comporte pas non plus de CHSCT).

Les députés ont adopté sans bruit deux articles de la loi Macron qui risquent de bouleverser le marché du travail des personnes en situation de handicap

FAITES CE QUE JE DIS ET PAS CE QUE JE FAIS !

Pour atteindre les 6 %, qui ont l'air inatteignables pour beaucoup d'entreprises et d'administration, il sera désormais possible d'accueillir des travailleurs en « période de mise en situation en milieu professionnel » pendant un mois.

CERISE SUR LE GÂTEAU : LA PERSONNE ACCUEILLIE NE SERA NI EMPLOYÉE PAR L'ENTREPRISE NI RÉMUNÉRÉE. ELLE CONSERVERA SON STATUT ANTÉRIEUR DE CHÔMEUR !

L'autre article de la loi Macron, autorise désormais les entreprises de compter dans leur obligation de 6 %, les « parcours de découverte » des jeunes de moins de 16 ans. Or, la plupart sont encore scolarisés et le stage « d'observation » ne peut être de ce fait comptabilisé au seul profit de l'entreprise. Ce ne sont pas des travailleurs !

Sur les 6 % d'obligation d'emploi, 2 % pourront être assurés grâce au 1er article et 2 % grâce au second. Concrètement, l'obligation d'emploi tombe à 2 % en jouant à fond ces deux artifices !

À l'heure où le taux de chômage des personnes en situation de handicap a augmenté de près de 10 % en un an, à l'heure où l'état ponctionne les réserves de l'AGEFIPH et du FIPHFP de 29 millions par an pendant trois ans alors que les contributions qui permettent d'alimenter ces fonds sont moindres que les dépenses accordées avec les différentes aides, ces mesures sont scandaleuses et risquent de porter un coup fatal à la politique du handicap en France, si on peut encore parler de politique du handicap !

Montreuil, le 29 octobre 2015

UGFF-CGT > 263, RUE DE PARIS/CASE 542/93514 MONTREUIL CEDEX • 01 55 82 77 56 • ugff@cgt.fr • www.ugff.cgt.fr